

DP
2019



Rapport d'activité des opérations des bouchots contre la prédation par les goélands argentés dans les bassins de production mytilicoles des Côtes d'Armor durant la saison 2019



2, rue du parc au duc - CS 17844

29678 Morlaix cedex

Tel : 02 98 88 13 33

Mail : contact@crcbn.com



Table des matières

Rapport d'activité des opérations des bouchots contre la prédation par les goélands argentés dans les bassins de production mytilicoles des côtes d'Armor durant la saison 2019	2
PREAMBULE	2
DEROULEMENT DES OPERATIONS PAR SECTEUR	2
La baie de Saint-Brieuc	2
Baie de la Fresnaye	4
La baie de l'Arguenon	4
Bilan de la prédation des destructions de goéland argenté en 2019	5



Rapport d'activité des opérations des bouchots contre la prédation par les goélands argentés dans les bassins de production mytilicoles des Côtes d'Armor durant la saison 2019

PREAMBULE

Encadrées par un arrêté préfectoral du 22 mars 2019, les opérations de protection des bouchots contre la prédation par les goélands argentés ont été menées dans l'ensemble des bassins de production mytilicole du département sur la période du 15 mai au 15 novembre 2019.

La demande portait d'une part sur l'autorisation d'utilisation de fusils de chasse au profit des gardiens, salariés du CRC et affectés à cette mission sur le secteur de la baie de Saint Brieuc et d'autre part, pour l'ensemble des mytiliculteurs de chaque baie costarmoricaine pour l'utilisation de pistolets d'alarme.

Afin de pouvoir fournir un rapport plus étayé sur l'activité des détenteurs d'autorisations de tirs, le CRC a fourni à l'ensemble des tireurs (hors tireurs avec pistolet d'alarme) des fiches de renseignements à compléter autant que de besoin et à renvoyer en fin de saison.

De plus, le CRC a fourni aux trois gardes salariés, une paire de jumelles ainsi qu'un compteur à main afin d'observer et de répertorier plus précisément le nombre d'oiseaux présents sur les zones de bouchots.

DEROULEMENT DES OPERATIONS PAR SECTEUR

Comme chaque année, les opérations de protection des bouchots contre la prédation sont assurées sur les trois principales zones de production mytilicole du département : les baies de Saint-Brieuc, la Fresnaye et l'Arguenon.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, en complément des opérations d'effarouchage, 50 goélands argentés pouvaient être abattus. Selon les engagements de la profession, des bagues numérotées ont été achetées pour équiper les oiseaux abattus. La distribution de ces bagues s'est faite selon la répartition suivante :

- Saint-Brieuc : bagues n° 2019.0001 à 2019.0020
- Fresnaye : bagues n° 2019.0036 à 2019.0050
- Arguenon : bagues n° 2019.0021 à 2019.0035

50 bagues ont été réparties entre les trois gardiens, (correspondant au quota Initial) soit 20 en baie de Saint-Brieuc, 15 en baie de la Fresnaye et 15 en baie de l'Arguenon. A chaque abattage de goéland argenté, une bague était posée sur le cadavre et son numéro enregistré sur la fiche d'observation à remplir par le gardien (fiches jointes).

La baie de Saint-Brieuc

La baie de Saint-Brieuc est la zone mytilicole la plus étendue du département. Elle représente 93 500 mètres de bouchots exploités par 13 entreprises. Le volume annuel de production est d'environ 4 500 tonnes de moules de bouchots.

Dans cette baie, le garde travaille toute l'année sur la base d'un temps de travail annualisé. En dehors de la saison d'effarouchage des goélands argentés, il s'emploie à effaroucher les macreuses qui sont aussi très friandes de moules et dont le nombre est croissant.

Pour cette mission, le CRC met à disposition du garde un bateau à coque aluminium, équipé d'un moteur hors-bord de 100 CV, un amphibie ainsi que d'un tracteur, qui lui permet d'assurer la protection des bouchots par mauvais temps quand il n'est pas possible d'utiliser le bateau. Le garde dispose également d'un fusil ainsi que de cartouches.

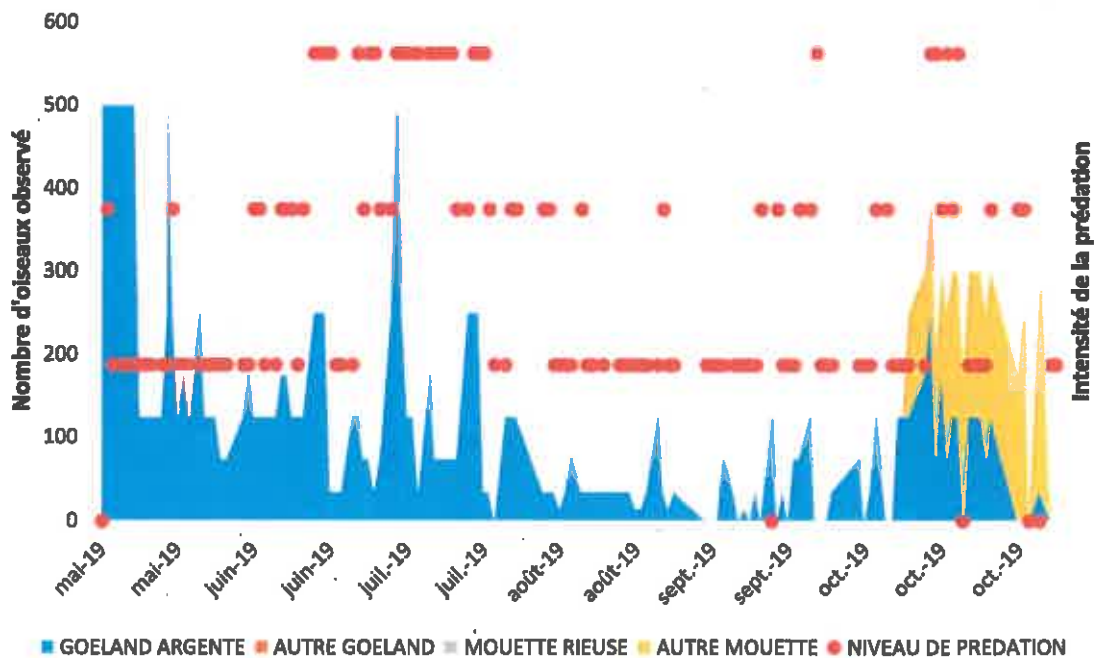
Le garde se rend en bateau sur la zone de bouchots dès que les pieux commencent à apparaître et y demeure jusqu'à ce qu'ils soient recouverts par la mer. A partir de ce moment, selon l'appétit des goélands argentés, c'est une course permanente. Les goélands argentés identifient parfaitement le gardien et le bateau. Ils savent maintenir une distance suffisante afin de ne pas être dérangés par les tirs. C'est pourquoi, le garde doit être en mouvement permanent pour que la protection des bouchots soit efficace.

Pour se nourrir, les goélands argentés attendent que la marée descendante laisse apparaître les pieux à moules. Ils se posent alors sur l'eau, à proximité immédiate d'un pieu, et, accompagnant la descente du niveau de l'eau, se nourrissent avidement tant qu'ils ne sont pas dérangés.

Le budget de l'année 2019 consacrée à cette seule opération et exclusivement supporté par les entreprises mytilicoles de ce secteur est de 87 704 €.

Le graphique ci-dessous synthétise les fiches d'observation portant sur la période du 15 mai au 15 novembre 2019.

Baie de Saint-Brieuc - 2019



NB : Les différentes espèces d'oiseaux de mer sont caractérisées par une couleur et doivent être interprétées indépendamment les unes des autres pour estimer le nombre d'oiseaux de chaque espèce. En ordonnée, le nombre d'oiseaux présenté est la valeur médiane pour chaque catégorie observée. Les points rouges caractérisent les niveaux de prédation. Le niveau le plus bas correspondant à une absence de prédation (absence de point). Les niveaux suivants correspondent respectivement à une prédation qualifiée de nulle, faible, forte et pour le dernier niveau, très forte. Ces précisions valent pour chacun des tableaux présentés ci-après.

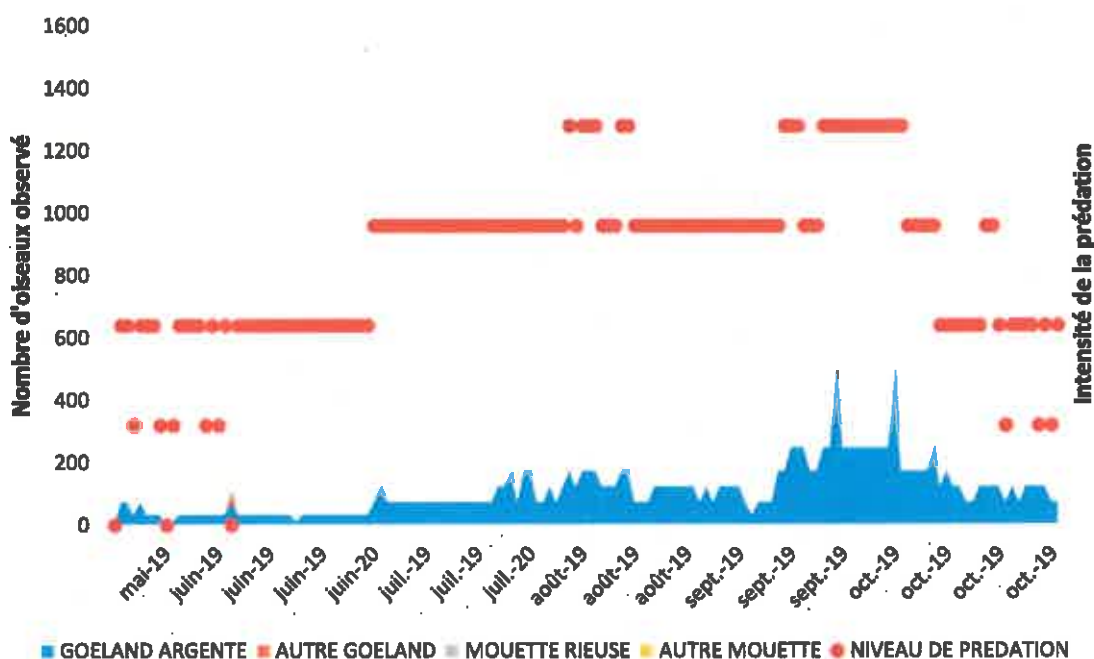
La baie de la Fresnaye

Cette baie représente 22 050 mètres de bouchots exploités par 10 entreprises. Le contrat du gardien est renouvelé chaque année pour une durée déterminée allant du 15 mai au 15 novembre. C'est la même personne qui occupe ce poste depuis plusieurs années.

La technique d'effarouchage employée est totalement identique à ce qui se pratique dans les autres baies du département. Le budget de la saison 2019 s'est élevé à 42 805 € financé par le biais d'une cotisation professionnelle obligatoire supportée par les seules concessionnaires mytilicoles concernées.

Le graphique ci-dessous reproduit les données transmises par le biais des fiches d'observation qui sont complétées à l'issue de chaque sortie et transmise au CRC en fin de mission pour compilation des données.

Baie de la Fresnaye - 2019



La baie de l'Arguenon

La baie de l'Arguenon abrite 33 370 mètres de bouchots exploités par 10 entreprises.

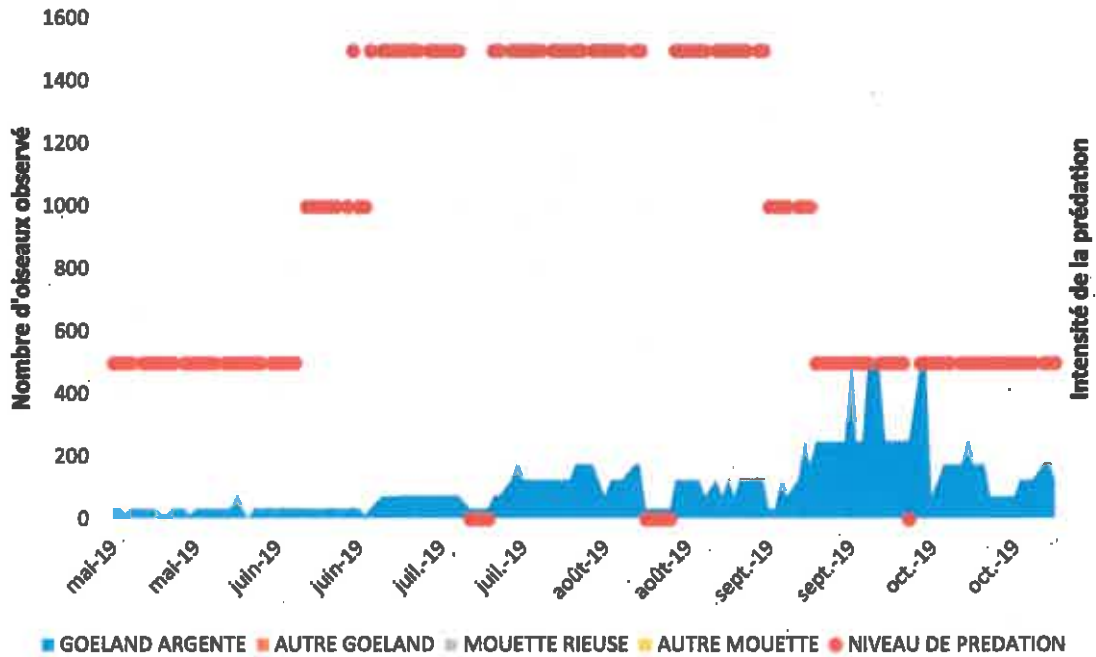
Sur ce secteur, le contrat du garde est reconduit chaque année pour la durée de la saison, soit du 15 mai au 15 novembre. Le budget de la saison 2019 s'est élevé à 27 223 € financé par une cotisation professionnelle à caractère obligatoire supportée par les seules entreprises du secteur.

La baie de l'Arguenon est une zone dortoir pour les goélands argentés. Les falaises qui bordent cette baie permettent aux oiseaux de trouver sur place le gîte et le couvert. Cette situation particulière accentue le niveau de prédation, car pendant les nuits de pleine lune les oiseaux profitent de la clarté lunaire pour se nourrir dès que les pieux à moules sont découverts. Cette situation amène les professionnels à effectuer une surveillance de nuit, pendant la pleine lune, réalisée exclusivement à pieds et sans fusil, pour éviter toute nuisance sonore.

En journée, la protection des bouchots est réalisée selon les mêmes modalités que dans les autres baies.

Le tableau ci-après récapitule les informations transmises via les fiches d'observation complétées à chaque sortie.

Baie de l'Arguenon - 2019



Bilan de la prédation des destructions de goéland argenté en 2019

Malgré les chiffres de l'administration et des associations annonçant une diminution de la population des goélands argentés sur le territoire, le constat des conchyliculteurs sur la frange littorale est tout autre. La prédation sur les coquillages d'élevage, principalement les moules, ne cesse de croître, d'autant plus que cette prédation s'étale quasiment sur l'année.

Le nombre d'oiseau détruit en 2019 est réparti de la façon suivante :

- Baie de Saint Brieuc : 20 goélands argentés,
- Baie de la Fresnaye : 15 goélands argentés
- Baie de l'Arguenon : 7 goélands argentés,

Registre de destruction des goélands 2019			
Date	Localisation	N° Bague	Nombre d'animaux abattus
29/06/2019	Baie de Saint Briec	1	1
02/07/2019	Baie de Saint Briec	2	1
08/07/2019	Baie de Saint Briec	3	1
13/07/2019	Baie de Saint Briec	4	1
15/07/2019	Baie de Saint Briec	5	1
22/07/2019	Baie de Saint Briec	6	1
08/08/2019	Baie de Saint Briec	7	1
13/09/2019	Baie de Saint Briec	8	1
16/09/2019	Baie de Saint Briec	9	1
21/09/2019	Baie de Saint Briec	10	1
27/09/2019	Baie de Saint Briec	11	1
04/10/2019	Baie de Saint Briec	12	1
05/10/2019	Baie de Saint Briec	13, 14	2
14/10/2019	Baie de Saint Briec	15	1
20/10/2019	Baie de Saint Briec	16	1
26/10/2019	Baie de Saint Briec	17, 18	2
02/11/2019	Baie de Saint Briec	19, 20	2
08/07/2019	Baie de la Fresnaye	36	1
22/07/2019	Baie de la Fresnaye	37	1
02/08/2019	Baie de la Fresnaye	38, 39	2
24/08/2019	Baie de la Fresnaye	40, 41	2
13/09/2019	Baie de la Fresnaye	42, 43, 44	3
02/10/2019	Baie de la Fresnaye	45, 46	2
23/10/2019	Baie de la Fresnaye	47, 48	2
26/10/2019	Baie de la Fresnaye	49, 50	2
02/08/2019	Baie de l'Arguenon	33, 34	2
12/08/2019	Baie de l'Arguenon	32	1
28/08/2019	Baie de l'Arguenon	31	1
31/10/2019	Baie de l'Arguenon	28, 29, 30	3

Pièces jointes :

- Modèle de fiche d'observation à compléter par les détenteurs d'autorisation de tir



FICHE D'OBSERVATION DU COMPORTEMENT DU GOELAND ARGENTE
ET DE LA PREDATION DES MOULES PAR CETTE ESPECE D'OISEAU MARIN

SAISON 2019

SECTEUR CONCERNE : Baie de St Brieuc Baie de la Fresnaye Baie de l'Arguenon

IDENTITE DE L'OBSERVATEUR :

LOCALISATION DU OU DES POINTS D'OBSERVATION :

PRECISION SUR LE PERIMETRE DE LA ZONE OBSERVEE : Identification du secteur :

Y A-T-IL SUR LA ZONE DES REPOIRS ? : Oui Non

MOYENS D'OBSERVATION MIS EN ŒUVRE : A l'œil nu Avec des jumelles

DATE DU CONSTAT :

DUREE DU CONSTAT : Heure de début : Heure de fin :

COEFFICIENT DE MAREE :

METEO : Beau temps Nuages Pluie

VENT : absence faible moyen fort très fort

Direction : Nord NordOuest NordEst Sud SudOuest SudEst Ouest Est

ETAT DE LA MER : Forte Agitée Calme

PRESENCE D'OISEAUX MARINS : Oui Non

SI OUI, ESPECES D'OISEAUX MARINS OBSERVEES : Goéland argenté Autre Goéland

Mouette rieuse Autre Mouette Macreuses

PRECISEZ LE NOMBRE DE GOELANDS ARGENTES SUR LA ZONE OBSERVEE :

GOELAND ARGENTE : ≤ à 10 de 10 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 150 de 150 à 200
 de 200 à 300 > à 300

OBSERVATION DE PREDATION : Oui Non

ESTIMATION DU NIVEAU DE PREDATION : Fort Faible Nul

AUTRES OBSERVATIONS :

PRECISIONS SUR L'AGE DES GOELANDS ARGENTES :

DESTRUCTION DE GOELAND ARGENTE : Oui Non

MARQUAGE DES GOELANDS ARGENTES DETRUIITS : Numéro de bagues :